

Conférence mondiale de développement des télécommunications

**Istanbul, Turquie
18-27 mars 2002**



WMDT '02
ISTANBUL

Sommaire

Message du Premier Ministre de la République de Turquie	1
Message du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications	2
Message du Président de l'Autorité des télécommunications de la République de Turquie	3
Message du Directeur du Bureau de développement des télécommunications de l'UIT	4
CMDT-02: Renseignements utiles	6
Structure et organisation (proposées)	8
Programme de la Conférence (proposé)	9
CMDT-02: Questions et mécanismes en jeu	10
Une réflexion planétaire mais une préparation locale	11
Le nouveau Chaînon manquant: la fracture numérique	12
Informations à l'intention des délégués	
Participation, programme de la Conférence et services disponibles, voyages aériens	14
Arrivée et transfert depuis l'aéroport, hôtels et transports locaux	15
Documents de la Conférence, renseignements pratiques	16
Carte de hôtels à Istanbul	17
Istanbul et la Turquie: histoire et culture	18
Notre hôte: l'Autorité des télécommunications de la République de Turquie	20
Formulaire d'inscription	ci-joint
Formulaire de demande de visa	ci-joint
Formulaire de demande d'admission au Secteur UIT-D	ci-joint
Liste des hôtels à Istanbul	ci-jointe





Message du Premier Ministre de la République de Turquie

J'ai le grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à tous en Turquie. Notre pays, qui se situe au carrefour de nombreuses civilisations depuis des siècles, est un pont géographique et culturel jeté entre l'Asie et l'Europe mais aussi une «passerelle des télécommunications» des temps modernes, de par la fonction historique qu'elle remplit. La Turquie, qui a réalisé des investissements considérables ces dernières années, occupe une position unique en son genre dans la région sur le plan des télécommunications, en parfaite harmonie avec sa situation géographique.

Comme nous le savons tous parfaitement, le monde se trouve au coeur d'une révolution mondiale de l'information s'appuyant sur la convergence et la prolifération des technologies des télécommunications et de l'information qui façonnent la société de l'information du nouveau millénaire.

Les technologies de l'information jouent un rôle de plus en plus grand dans le développement social, politique et économique de chaque pays. Bien qu'étant source de richesses et de prospérité, ces technologies peuvent aussi aggraver les disparités économiques et les inégalités existantes. De nombreux pays en développement et de pays moins avancés se situent à l'écart des progrès technologiques récents et n'ont pas accès aux ordinateurs personnels, à l'Internet et aux possibilités offertes par ces technologies.

L'un des objectifs fondamentaux de l'UIT est d'encourager le développement des télécommunications dans les pays en développement et d'étendre les avantages des nouvelles technologies à tous les habitants de la planète. L'extension et l'utilisation généralisée des technologies de l'information permettront de réduire la fracture numérique entre ceux qui ont accès au monde de l'information et ceux qui ne l'ont pas.

Je suis sincèrement convaincu que la Conférence mondiale de développement des télécommunications organisée à Istanbul, ville qui relie les deux continents, constituera une étape importante dans le processus visant à réduire la fracture numérique, avec pour effet de contribuer au bien-être et à la paix dans le monde entier.

Tout en rappelant que c'est pour nous un grand plaisir de vous accueillir pour la seconde fois, après l'AR-2000 et la CMR-2000, dans cette ville exceptionnelle, je suis convaincu que la Conférence offrira une excellente tribune pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour mais aussi pour échanger des vues sur différentes questions d'intérêt commun, nous permettant ainsi d'atteindre les objectifs prévus.

Bülent ECEVIT
Premier Ministre



Message du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications

Depuis la dernière Conférence mondiale de développement des télécommunications qui s'est tenue il y a quatre ans, nous avons assisté à des situations extrêmes dans le cycle économique du secteur des télécommunications. La morosité qui s'est abattue sur ce secteur après l'éclosion de la bulle des «points.com», était certes compréhensible, et pourtant la société mondiale de l'information continue d'évoluer à une vitesse vertigineuse, les technologies de l'information et de la communication (TIC) se situant au cœur de cette mutation fondamentale de notre société.

Toutefois, l'accès aux TIC dans les régions rurales et isolées continue d'être un défi, qui limite les avantages que pourraient en retirer les habitants les plus pauvres de la planète et ceux qui se trouvent le plus loin des centres urbains. Les gouvernements et les régulateurs ont le devoir de veiller à ce que l'accès aux télécommunications soit disponible pour tous. Il nous incombe aussi de fixer un prix raisonnable, en faisant en sorte que la technologie elle-même mais aussi les services soient disponibles et abordables pour toutes les couches de la société.

Face à cette situation, l'Union internationale des télécommunications joue un rôle de plus en plus vital en facilitant la prise de décision au niveau international. Ce rôle revêt une importance toute particulière pour les travaux de la Conférence mondiale de développement des télécommunications qui traite du problème de l'accès aux TIC, marqué par un déséquilibre entre pays développés et pays en développement, que l'on désigne par l'expression de «fracture numérique».

Les nations les plus prospères du monde, qui forment le G8, se sont engagées, ensemble, à s'attaquer à un tel déséquilibre. Dans l'esprit de cet engagement, la Conférence mondiale de développement des télécommunications organisera une séance spéciale pour discuter des plans d'action à court et à long termes visant à réduire la «fracture numérique». Les travaux réalisés dans le cadre de cette Conférence fourniront un apport décisif pour le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui se tiendra sous les auspices de l'UIT en 2003. C'est à cette occasion que les différents protagonistes élaboreront un projet commun pour la société de l'information et prendront les engagements politiques correspondants.

En dépit des incertitudes persistantes du marché que l'on relève dans le secteur des télécommunications, bon nombre de pays en développement au revenu intermédiaire réalisent des progrès rapides pour construire des réseaux de toute première qualité. Or, c'est dans les nations les plus pauvres du monde que les problèmes de la fracture numérique sont les plus criants. Le défi que doit relever la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications est le suivant: montrer comment la réforme du secteur et les investissements consacrés aux technologies de l'information et de la communication peuvent vraiment faire la différence en améliorant la vie des personnes les plus défavorisées du monde. Je suis convaincu que nous pourrons, ensemble, relever ce défi.

Yoshio UTSUMI



Message du Président de l'Autorité des télécommunications de la République de Turquie

Partout dans le monde, les technologies des télécommunications et de l'information évoluent aujourd'hui à un rythme si incroyable qu'il devient de plus en plus difficile de le suivre et de le maîtriser. C'est dans ce contexte que tous les pays ont adhéré à l'idée maîtresse qui est de mettre ces technologies évolutives à la disposition de l'humanité en offrant des possibilités et des conditions équitables. Toutefois, le besoin de s'acquitter à titre individuel d'une telle mission s'est toujours fait sentir, parallèlement au désir de compter sur une instance responsable de la coordination. Tel est le rôle qu'a rempli l'UIT pendant des années. Elle a accompli sa tâche avec beaucoup de succès et ce succès dure encore en ce début de nouveau millénaire.

Les origines de l'UIT remontent à la création de l'Union télégraphique internationale dont la Convention a été signée en 1865 par les 20 Membres fondateurs parmi lesquels figurait la Turquie. L'Empire ottoman avait pris une part active aux travaux préalables à la création de l'Union. En dépit de sa participation continue aux activités pertinentes de l'UIT pendant 135 ans, la Turquie n'avait, depuis lors, apporté aucune contribution significative jusqu'en 2000.

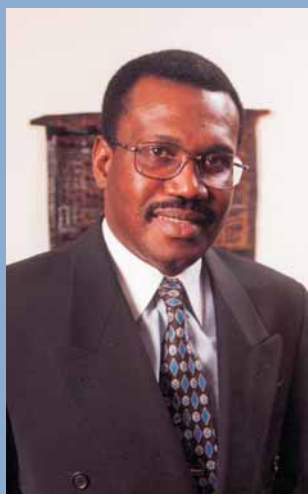
Comme nous le savons tous, nous avons accueilli la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-2000) à Istanbul pendant l'année 2000. La CMR-2000 était la première contribution importante faite à l'UIT par la Turquie. Nous accueillons cette fois-ci la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-02) à Istanbul du 18 au 27 mars 2002. Il s'agit là de la deuxième contribution d'importance que notre pays fait à l'UIT.

La CMR-2000 a été organisée par le principal opérateur de télécommunication de la Turquie, Türk Telekom, dont il se trouve que j'étais le Directeur général à l'époque. Depuis lors, des progrès remarquables ont été enregistrés dans le domaine des télécommunications. C'est ainsi, en effet, que l'Autorité des télécommunications a été créée en tant qu'organe de régulation indépendant et que cette même Autorité des télécommunications, dont je suis moi-même le Président, assure aujourd'hui l'organisation de la CMDT-02. Ces deux événements font la fierté de mon pays, celle de l'une et l'autre organisations et la mienne aussi, bien évidemment. De plus, le fait d'avoir présidé la CMR-2000 et ma nomination en qualité de Président de la CMDT-02 ont été un très grand honneur pour moi.

Parfaitement consciente du fait que servir l'UIT c'est servir l'humanité, la Turquie a déjà pris des mesures dans le cadre de cette troisième contribution importante à l'UIT. Nous souhaiterions maintenant être membre du Conseil de l'UIT, fonction que nous n'avons malheureusement pas eu l'occasion de remplir depuis 50 ans. Nous serions par ailleurs très désireux de faire de nouvelles contributions en organisant de nouveau d'autres activités futures de l'UIT dans notre pays.

Confiant que la CMDT-02 contribuera pour beaucoup au bien-être des habitants de la planète, au secteur des télécommunications du monde et permettra en particulier de répondre aux besoins de télécommunications des pays les moins avancés, je souhaite plein succès aux travaux des délégués qui participeront à cette Conférence. Tout en vous exprimant le grand plaisir que j'ai de faire connaissance avec les Membres de Secteur éminents de l'UIT-D en Turquie, j'ai hâte de vous rencontrer tous à Istanbul.

Fatih Mehmet YURDAL



Message du Directeur du Bureau de développement des télécommunications de l'UIT

Nous vivons actuellement une période passionnante, qui se caractérise non seulement par la convergence des technologies mais aussi par la convergence des «protagonistes». Il suffit de regarder tout autour de nous pour constater un immense enthousiasme et un engagement sans précédent de la part de tous nos protagonistes, qu'il s'agisse de nos États Membres, de nos Membres de Secteur, du secteur privé, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des milieux universitaires et du grand public en vue de définir un nouveau calendrier du développement des télécommunications. Il est très réconfortant de constater que la question des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC) a pris une part aussi prépondérante dans nos vies.

Jamais auparavant autant de nouveaux acteurs ont manifesté un vif intérêt pour une contribution au développement et à la promotion des technologies de l'information et de la communication. En effet, des organismes issus de tous les milieux reconnaissent de plus en plus les avantages potentiels des technologies de l'information et de la communication en termes de développement et de croissance sur les plans économique, culturel et social, auxquels tous les pays aspirent. Il se peut que, par le passé, les télécommunications aient été l'apanage d'un cercle réduit de personnes mais les TIC sont devenues aujourd'hui le «flambeau» d'un groupe beaucoup plus important d'intéressés.

C'est dans un tel contexte, à savoir la convergence des technologies et des «protagonistes», que le Conseil de l'UIT a décidé que la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), qui se tiendra à Istanbul du 18 au 27 mars 2002, aurait pour thème la réduction de la fracture numérique. Cette décision a également été prise pour rendre compte du fait que les technologies de l'information et de la communication sont en train de révolutionner la façon dont les individus communiquent entre eux, la façon dont les entreprises exercent leurs activités et enfin, la façon dont les gouvernements se comportent avec les citoyens. Or, la question qui se pose est la suivante: quelle incidence ces progrès technologiques ainsi que la présence de ces protagonistes plus nombreux peuvent avoir sur l'UIT et sa fonction de développement et, en particulier, sur ses objectifs en matière de développement des TIC? Quelles priorités et stratégies doivent être appliquées et quels programmes et activités essentiels doivent être menés à bien par le BDT afin de répondre plus efficacement aux besoins de développement de ses membres? La Conférence mondiale de développement des télécommunications d'Istanbul a été convoquée en vue de traiter précisément de ces points et de fournir des orientations à l'UIT sur les moyens les plus appropriés d'étendre les avantages des technologies de l'information et de la communication à tous les habitants de la planète.

Le Bureau de développement des télécommunications (BDT) a tiré des enseignements de la mise en oeuvre des activités et des programmes des deux précédentes Conférences mondiales de développement des télécommunications qui ont eu lieu à Buenos Aires en 1994 et à La Valette en 1998. L'un de ces enseignements est le suivant: en dépit de nos efforts, si soutenus soient-ils, il y aura toujours une évolution de l'environnement. Si nous ne pouvons anticiper tous ces changements, nous devrions nous efforcer de nous y adapter. C'est pour cette raison que nous nous sommes employés à faire preuve d'une plus grande adaptation, mais aussi à afficher un dynamisme, une créativité et une souplesse accrus dans la conception du Plan d'action qui sera présenté à la CMDT-02 à Istanbul.

La nécessité de s'adapter à l'évolution technologique rapide est déterminante pour que les plans d'action du Secteur du développement des télécommunications qui décrivent les stratégies et les priorités restent adaptés aux réalités et pour que nous puissions répondre en temps opportun aux besoins des pays en développement. En effet, l'objectif visé doit être de gérer l'environnement et non pas d'être géré par lui. Il nous appartient d'aider les pays en développement à élaborer des stratégies appropriées et disponibles en temps utile pour veiller à ce que leur secteur des télécommunications se développe parallèlement aux mutations technologiques rapides, aux efforts de restructuration, à la convergence technologique et enfin, à la transition vers la concurrence, la libéralisation et la mondialisation. Le développement de la concurrence est capital dans ce contexte.

Le BDT s'est préparé avec sérieux à la CMDT, essentiellement par le biais de cinq réunions régionales préparatoires qui ont eu lieu en Egypte, en Bulgarie, en Indonésie, au Cameroun et à Trinité-et-Tobago. Ces réunions ont permis aux membres de l'UIT-D de prendre connaissance des programmes et activités existants de l'UIT-D et de formuler les priorités et stratégies de développement régional qui orienteront nos délibérations pendant la CMDT-02. J'espère que ces initiatives seront élaborées plus avant à Istanbul, notamment par le truchement d'une séance spéciale sur la réduction de la fracture numérique, d'une Déclaration de la Conférence visant à concrétiser le plan d'ensemble et la mission de l'UIT-D pour les quatre années à venir et enfin, d'un Plan d'action précisant, dans ses grandes lignes, nos priorités, nos stratégies et nos programmes, ainsi que les stratégies à leur appliquer durant la période à venir.

Ces réunions régionales préparatoires ont illustré la nécessité pour l'UIT de fournir une assistance appropriée aux pays en développement qui se sont engagés avec énergie dans une campagne ayant pour objet d'inscrire dans leurs plans nationaux de développement les questions relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC) qui figuraient à l'ordre du jour de ces réunions. Ces pays établissent, de plus en plus, de nouvelles relations avec le secteur privé. Cela est très important car le développement continu du cofinancement de l'infrastructure par les secteurs public et privé en tant que politique nationale pose un problème de gestion important pour les services gouvernementaux, tant aux niveaux national que régional ou local. Toutefois, les gouvernements ne peuvent établir et maintenir des partenariats réussis entre les secteurs public et privé que s'il existe des institutions capables, des cadres politiques efficaces ainsi que des systèmes opérationnels bien définis pour gérer chaque étape critique du cycle des projets. C'est à ce stade qu'interviendra principalement la volonté politique des dirigeants. A cet égard, je suis fier d'indiquer que cet élément est désormais pris en considération à part entière car les dirigeants savent pertinemment que les TIC constituent une solution pour le développement socio-économique et il s'agit là d'une raison supplémentaire pour justifier la confiance que nous plaçons dans le succès de cette campagne.

Les réunions régionales préparatoires ont également souligné une fois de plus le rôle que joue le BDT en tant que catalyseur et intermédiaire entre les partenaires potentiels, mais aussi en tant qu'instrument du développement durable des télécommunications. Les résultats obtenus récemment par les différents protagonistes ne demandent qu'à être constatés. Nous avons travaillé sans relâche avec les gouvernements, les Membres de Secteur, les partenaires du développement et d'autres acteurs des TIC en vue de faire progresser le secteur des télécommunications des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays qui ont des besoins particuliers, c'est-à-dire dont les infrastructures de télécommunication ont été détruites pendant les guerres ou les conflits civils. Nous nous sommes efforcés de fournir une assistance en respectant scrupuleusement l'esprit et la lettre du Plan d'action de La Valette dans les principaux domaines que sont: la mise en oeuvre de nouvelles technologies, la réforme et la restructuration du secteur des télécommunications des Etats Membres, le développement des ressources humaines, la promotion de l'accès universel par le biais du développement des télécommunications rurales, l'établissement de partenariats avec le secteur privé et enfin, la mise en place de politiques financières appropriées notamment en ce qui concerne les tarifs et les taxes de répartition. Je prie instamment la Conférence mondiale de développement des télécommunications de réaffirmer le rôle de chef de file et de catalyseur de l'UIT qui est d'aller à la rencontre de tous les protagonistes et partenaires potentiels en vue de construire la société mondiale de l'information. L'UIT est idéalement placée pour jouer ce rôle de premier plan, compte tenu de sa composition, avec des membres issus de différents pays ou venus de divers horizons, mais aussi de son mandat de base et de son statut unique en son genre comme partenaire des secteurs public et privé où les représentants du secteur privé travaillent aux côtés des gouvernements pour réduire la fracture numérique.

Je suis convaincu que la Conférence mondiale de développement des télécommunications d'Istanbul fera date et que les différents résultats qu'elle obtiendra ouvriront un nouveau chapitre de notre collaboration, nous permettant ainsi de mettre à disposition de nouvelles possibilités numériques non négligeables au profit de nos membres. Je peux vous assurer que le BDT s'est attelé à cette tâche très difficile et j'attends avec beaucoup d'impatience de pouvoir débattre de ces questions plus en profondeur avec vous à la CMDT-02.



Hamadoun I. TOURÉ

CMDT-02: Renseignements utiles



La Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) est organisée par l'Union internationale des télécommunications (UIT). Le Bureau de développement des télécommunications de l'UIT s'acquitte de la préparation de la Conférence et en organise les travaux. La CMDT rassemble les 189 Etats Membres de l'UIT ainsi qu'environ 250 Membres du Secteur de l'UIT-D. L'objectif de la réunion est d'établir des priorités, des stratégies et des plans d'action en matière de développement des TIC afin d'orienter les travaux du BDT.

La première Conférence mondiale de développement des télécommunications a eu lieu à Buenos Aires (Argentine), en 1994. Cette Conférence a approuvé le Plan d'action de Buenos Aires, qui fixait les grandes lignes des quatre années d'activités du Secteur du développement de l'UIT.

La deuxième Conférence mondiale de développement des télécommunications a eu lieu à La Valette (Malte), en 1998. Cette Conférence a passé en revue les progrès réalisés au niveau mondial pendant la période précédente de quatre ans, y compris les éléments nouveaux de la société mondiale de l'information. Elle a par ailleurs examiné et évalué la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires, approuvé les recommandations élaborées par les Commissions d'études de l'UIT-D et adopté le Plan d'action de La Valette.

La troisième Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-02) se tiendra au Centre de conventions et d'expositions Lutfi Kirdar à Istanbul (Turquie), du 18 au 27 mars 2002. Elle aura pour mission d'élaborer des programmes de travail et des lignes directrices, de définir des questions et des priorités en matière de développement des TIC, le concept de la «fracture numérique» résultant de l'expansion rapide et généralisée des TIC étant largement reconnu.

La CMDT-02 fixera les objectifs et les stratégies applicables au développement régional et mondial équilibré des télécommunications, en insistant tout particulièrement sur l'expansion et la modernisation des réseaux et des services des pays en développement ainsi que sur la mobilisation des ressources nécessaires à cet effet.

Les organisateurs



L'UIT est une institution spécialisée du système des Nations Unies, qui rassemble les gouvernements et le secteur privé des télécommunications afin de coordonner la mise en place et l'exploitation des réseaux et des services de télécommunication. Elle s'occupe de la réglementation, de la normalisation, de la coordination et du développement des télécommunications internationales ainsi que de l'harmonisation des politiques nationales.

Le Bureau de développement des télécommunications (BDT) est la branche administrative du Secteur du développement de l'UIT; il s'appuie sur des programmes d'activités bien établis visant à:

- faciliter la connectivité et l'accès;
- favoriser l'établissement d'une politique générale et d'une réglementation ainsi que la mise en place de réseaux;
- renforcer les capacités du personnel par le biais de la formation;
- formuler des stratégies de financement;
- intégrer les pays les moins avancés dans la communauté mondiale; et
- veiller à ce que les entreprises des pays en développement utilisent les moyens électroniques.

Le Gouvernement turc, par l'intermédiaire de l'Autorité des télécommunications de la Turquie, régulateur national, accueillera la CMDT-02.



Qui peut participer aux travaux de la Conférence?

La Conférence s'adresse aux catégories suivantes:

- Administrations de chaque Etat Membre
- Membres de Secteur concernés
- Organisations régionales de télécommunication
- Organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites
- Autres organisations régionales ou autres organisations internationales traitant de sujets qui présentent de l'intérêt pour la Conférence
- Observateurs, y compris l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées.

Résultats de la CMDT-02

Il est prévu que la Conférence adopte:

- **La Déclaration d'Istanbul**, dans laquelle sera exposé un projet commun pour l'avenir des télécommunications au niveau mondial.
- **Un Plan stratégique visant à réduire la fracture numérique**, dont l'objet est de traduire sous forme d'objectifs et de priorités le Plan susmentionné, aux fins d'examen par la Conférence de plénipotentiaires de Marrakech (Maroc), qui se tiendra du 23 septembre au 18 octobre 2002 et aux fins d'inclusion dans le Plan stratégique de l'UIT.
- **Un Plan d'action en vue de réduire la fracture numérique** avec, au niveau mondial l'extension du réseau à l'échelle planétaire et, au niveau régional, la prise en compte des spécificités. Ce Plan portera création du programme de travail pour la période 2003-2007.

Structure et organisation

Il est proposé que la Conférence se compose de cinq commissions:

Commission 1 - Commission de direction

Cette Commission sera constituée du Président et du Vice-Président de la Conférence, ainsi que des Présidents et des Vice-Présidents de chaque commission. Elle sera chargée de coordonner toutes les activités afférentes au bon déroulement des travaux et d'établir l'ordre et le nombre des séances, en évitant, si possible, toute simultanéité étant donné la composition restreinte de certaines délégations.

Commission 2 - Commission de contrôle budgétaire

Cette Commission sera chargée d'apprécier l'organisation et les moyens d'action mis à la disposition des délégués, d'examiner et d'approuver les comptes des dépenses engagées pendant toute la durée de la Conférence et de présenter à la séance plénière un rapport indiquant le montant total estimé des dépenses de la Conférence ainsi qu'une estimation des coûts pouvant être entraînés par l'exécution des décisions prises par la Conférence.

Commission 3 - Commission de rédaction

Cette Commission sera chargée d'harmoniser les textes des Résolutions et des Décisions de la Conférence, sans en altérer le sens, en vue de leur soumission à la séance plénière.

Commission 4 - Commission de planification et de programmation

Cette commission sera chargée:

- d'examiner les progrès réalisés par les commissions d'études et en ce qui concerne les six programmes du Plan d'action de La Valette depuis la dernière Conférence mondiale de développement des télécommunications;
- d'étudier l'évolution de l'environnement des télécommunications et d'étudier un projet de plan stratégique pour l'UIT-D;
- d'identifier les sujets prioritaires à examiner par les Commissions d'études et le programme des travaux à entreprendre par le BDT durant le prochain cycle de développement.
- d'établir un Plan d'action pour le prochain cycle de développement.

Commission 5 - Procédures et méthodes de travail

Cette commission sera chargée d'étudier les mécanismes de diffusion des résultats et le fonctionnement interne de l'UIT-D, notamment en ce qui concerne l'organisation et les procédures associées aux conférences mondiales et régionales de développement des télécommunications, aux réunions du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications, aux commissions d'études et à la mise en oeuvre des programmes, afin d'en optimiser et d'en améliorer l'efficacité et l'efficacité durant le prochain cycle.

Note: La Conférence mondiale de développement des télécommunications peut également décider, le cas échéant, de créer un ou plusieurs groupes de travail sur des sujets particuliers. Elle peut envisager de créer trois groupes de travail de ce type sur: a) le secteur privé, b) les questions de genre, c) les pays les moins avancés.

Projet du Programme de la Conférence

	Séance du matin	Séance du déjeuner	Séance de l'après-midi	Fin d'après-midi
Samedi 16 mars	Enregistrement des délégués & remise des documents (8h00-18h00)			
Dimanche 17 mars	Enregistrement des délégués & remise des documents (8h00-18h00) Conférence de presse (15h00) Réunion officieuse des chefs de délégation (17h00)			
Lundi 18 mars	08h00-09h00 Réunion des chefs de délégation 09h00 Cérémonie d'ouverture 10h00-12h00 Séance plénière		14h00-17h00 Séance spéciale: Réduction de la fracture numérique	18h00 Commission de direction
Mardi 19 mars	9h00-12h00 Séance plénière		14h00-15h15 Commission 4 15h15-17h00 Commission 5	18h00 Commission de rédaction
Mercredi 20 mars	09h00-12h00 Séance plénière		14h00-17h00 Commission 4	18h00 Commission de rédaction
Jeudi 21 mars	09h00-12h00 Commission 5		14h00-17h00 Commission 4	18h00 Commission de rédaction
Vendredi 22 mars	09h00-12h00 Commission 5		15h00-18h00 Commission 4	18h00 Commission de rédaction Commission de direction
Samedi 23 mars				
Lundi 25 mars	09h00-12h00 Commission 5 (Séance finale)		14h00-17h00 Commission 4 (Séance finale)	18h00 Réunion des chefs de délégation Commission de rédaction
Mardi 26 mars	9h00-12h00 Séance plénière		14h00-17h00 Séance plénière	18h00 Commission de rédaction
Mercredi 27 mars	9h00-12h00 Séance plénière		14h00-17h00 Séance plénière	17h00-20h00 Séance plénière Cérémonie de clôture

CMDT-02: Questions posées et mécanismes en jeu



Dans l'ordre du jour de la CMDT-02, il est proposé d'évaluer la façon dont le BDT a mis en oeuvre les Résolutions et Recommandations de la CMDT-98. De la même manière, il s'agit d'un exercice prospectif qui vise à fixer des priorités pour le prochain cycle de développement.

Réexamen: les participants examineront les principales activités accomplies dans le cadre du Plan d'action de La Valette (VAP) ainsi que les résultats obtenus dans le cadre des programmes. Il est également prévu d'examiner le rapport du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications qui fournit directement des conseils au Directeur du BDT sur les questions de stratégie. Autres activités que les participants passeront en revue: le programme spécial en faveur des pays les moins avancés (PMA); les rapports établis par les Commissions d'études de l'UIT-D dans le domaine des stratégies et des politiques (Commission d'études 1) ainsi que dans le domaine du développement et de la gestion (Commission d'études 2); la fourniture d'une aide directe et la mise en oeuvre de projets de coopération technique dans le cadre d'accords avec le PNUD et avec d'autres sources de financement.

Questions de politique générale et de stratégie: il y aura un rapport sur l'état de développement des télécommunications dans le monde. La Conférence examinera aussi des propositions relatives à la réforme du Secteur du développement des télécommunications; des contributions des réunions régionales préparatoires à la CMDT-02; les résultats des colloques mondiaux des régulateurs et les conclusions des ateliers de suivi du troisième Forum mondial des politiques de télécommunication (2001). Enfin, le plan stratégique pour le Secteur du développement des télécommunications sera réexaminé.

Questions opérationnelles et techniques: l'examen des futurs programmes de travail dans le cadre du Plan d'action d'Istanbul sera articulé autour des thèmes suivants:

- Accès universel et technologies de l'information et de la communication
- Politiques, réglementation et aspects économiques du développement des télécommunications
- Développement des ressources humaines et renforcement des capacités
- Développement des infrastructures et introduction des nouvelles technologies et des nouveaux services
- Programme spécial en faveur des PMA

Dans le cadre du processus global de réforme de l'UIT, la Conférence étudiera aussi:

Les mécanismes associés à la mise en oeuvre des programmes de fond, à savoir:

- Cadre de travail (programmes, projets de déclaration, Commissions d'études, Conférences, etc.)
- Mobilisation des ressources
- Partenariats stratégiques
- Coopération internationale
- Mesures spécifiques en faveur des PMA

Mécanismes de fonctionnement interne: les moyens permettant une fourniture plus rapide et efficace des produits et services du BDT seront également examinés.

Séance spéciale sur la réduction de la fracture numérique: une séance de haut niveau sur la réduction de la fracture numérique devrait attirer une participation de qualité de la part des protagonistes du secteur, avec pour objectif de trouver des solutions en vue de réduire la fracture numérique. A cet effet, la Conférence:

- examinera la situation actuelle dans les pays en développement
- établira un plan d'action à court terme pour réduire la fracture numérique
- envisagera un plan d'action à long terme pour réduire la fracture numérique.

Une réflexion planétaire mais une préparation locale

La préparation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2002 a été intense et a eu comme point de départ les priorités fixées au niveau de chacune des régions de l'UIT, dans le cadre de réunions organisées sur les différents continents: Yaoundé (Afrique), Port of Spain (Amériques), Alexandrie (Etats arabes), Sofia (Europe et CEI) et Bali (Asie et Pacifique). On trouvera ci-après le fil conducteur commun des thèmes opérationnels et techniques de la CMDT-02, tels qu'ils ont été approuvés au niveau mondial.

Financement et investissement

Dans l'ensemble, la priorité commune à toutes les régions est d'établir un cadre propre à encourager les investissements. On a constaté également que les pays de ces régions ont besoin de conseils et d'assistance pour étudier plus en détail les questions liées au coût des services, par exemple, les tarifs, les redevances d'interconnexion et le financement d'un Fonds pour le service universel. Pour que ces priorités communes puissent se concrétiser, les participants aux différentes réunions ont reconnu qu'il était nécessaire que les organisations régionales et internationales concernées recueillent, échangent et diffusent des données sur la base d'études de cas et de bases de données ou dans le cadre d'ateliers régionaux.

Développement des ressources humaines

Il semble qu'il se dégage un consensus général sur la mise en place d'un système véritablement intégré des ressources humaines, capable d'identifier l'évolution des besoins du secteur des télécommunications et de s'y adapter grâce à la fourniture des programmes et des compétences nécessaires en matière de formation. Pour l'ensemble des régions, les centres d'excellence et les centres de formation de l'UIT sont considérés comme étant des pôles de convergence. Ils permettent aussi de nouer des alliances stratégiques entre le secteur des télécommunications, les établissements d'enseignement et la communauté et de favoriser la coopération régionale. Toutes les régions reconnaissent l'importance qu'il y a d'encourager l'esprit d'entreprise ainsi que la culture orientée client/marché, dans le domaine du renforcement des capacités.

Développement des réseaux et nouvelles technologies

Les différentes régions ont fait état de la nécessité d'assurer une assistance technique pour coordonner, harmoniser et planifier la mise en oeuvre réussie des nouvelles technologies et des nouveaux services. En règle générale, c'est l'établissement de l'infrastructure de l'information nécessaire et l'amélioration de l'interconnectivité entre les pays qui sont privilégiés. Avec les nouvelles technologies, il est nécessaire d'identifier et d'évaluer des innovations telles que les solutions d'accès à large bande, la téléphonie IP et le passage de la téléphonie mobile de la deuxième génération à la troisième génération. Tous les pays étaient également d'accord pour mettre en oeuvre le réseau de gestion des télécommunications (RGT), qui servirait à améliorer la surveillance du réseau et la gestion du contrôle ainsi qu'à assurer l'interopérabilité et l'interfonctionnement entre les anciens et les nouveaux réseaux.

Questions de politique et de réglementation

Il ressort des priorités définies par chaque région que le processus de réforme doit être soutenu. Toutes les régions ont mis l'accent sur la nécessité d'adapter leur cadre réglementaire pour passer d'une législation propre au secteur à une législation s'appliquant aux TIC issues de la convergence. Les pays ont souligné la nécessité d'avoir accès aux données d'expérience et aux connaissances acquises dans d'autres parties du monde, en encourageant la collecte et la diffusion de l'information. Certaines régions ont demandé à recevoir une assistance pour établir ou renforcer leurs organismes de régulation.

Accès universel et technologies de l'information et de la communication (TIC)

La notion d'accès universel est fonction des besoins particuliers de chaque région. Dans ce cadre très général, les régions ont estimé utile de revoir la définition de l'accès universel afin de mieux évaluer les besoins. Pour soutenir les initiatives prises à l'échelle mondiale en faveur de l'accès universel, toutes les régions ont encouragé un renforcement de la collaboration avec les organisations concernées en vue de la planification et de l'étude des réseaux régionaux et internationaux.

Afin d'assurer un accès universel aux TIC, une volonté commune s'est dégagée en vue d'établir des mécanismes d'accès à l'Internet et d'élaborer des recommandations permettant d'élargir les TIC aux zones rurales. De plus, les pays doivent bénéficier d'un appui pour élaborer des plans et des stratégies sectorielles pour les TIC. L'établissement de modèles tarifaires et d'une base juridique pourrait favoriser le développement de l'accès à l'Internet à l'échelle internationale.

Programme spécial en faveur des PMA

Parmi les mesures proposées pour renforcer l'assistance spéciale fournie par l'UIT aux PMA, il y a lieu de citer la mobilisation de ressources supplémentaires pour les PMA; par exemple, par le biais des excédents de recettes de ITU TELECOM et l'appui des Membres de Secteur dans la région. Il est recommandé de fournir une assistance spéciale à un ou deux PMA à la fois. Les pays de la région Afrique reconnaissent que la réduction de la fracture numérique passe par une mobilisation dynamique des fonds et étudient par ailleurs les moyens de modifier les modalités de financement actuelles, l'objectif étant que les conditions et certaines autres pratiques de la finance internationale soient rendues moins restrictives. ■

Le nouveau Chaînon manquant: la fracture numérique

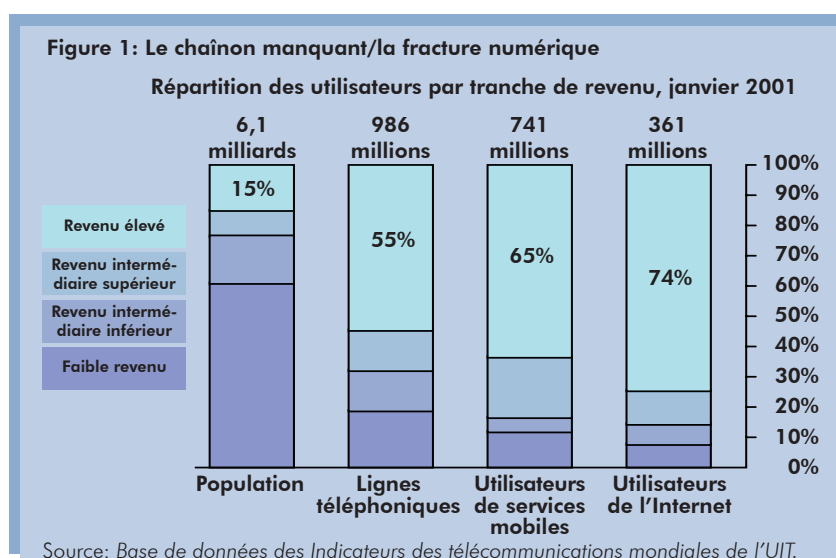
Depuis la publication du fameux rapport «Le Chaînon manquant» de la Commission Maitland, les progrès réalisés ont été très importants, et cela est une bonne nouvelle. Ainsi, si l'on applique des critères classiques comme la télédensité ou le pourcentage de foyers possédant un téléphone, l'écart existant s'est sensiblement réduit. L'Afrique compte désormais deux fois autant de raccordements téléphoniques principaux que Tokyo et les 85% de la population mondiale actuelle se partagent les 45% de la totalité des lignes téléphoniques (voir la figure 1). A titre de comparaison, en 1984, 90% de la population mondiale n'utilisait que 10% de toutes les lignes téléphoniques.

En revanche, l'écart entre ceux qui possèdent des technologies et ceux qui en sont dépourvus est plus important que prévu et cela est une mauvaise nouvelle. De plus, alors que nous cherchons encore à combler l'écart des années 80, la vague des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui date des années 90, risque de nous emporter. Les deux grandes tendances du marché qui ont caractérisé la dernière décennie, à savoir l'essor des communications mobiles et le développement de l'Internet, n'étaient pas prévues dans le rapport de la Commission Maitland. Or, les chiffres montrent que la situation n'est pas aussi mauvaise qu'elle l'était il y a 20 ans. D'après la figure 1, l'accès aux TIC est asymétrique. En effet, les 85% de la population d'aujourd'hui représentent environ 35% des utilisateurs de mobiles et ne constituent que 25% du total des utilisateurs de l'Internet dans le monde.

Il existe des similitudes importantes entre le Chaînon manquant, qui décrivait la différence observée entre pays développés et pays en développement pour l'accès aux services téléphoniques de base, et la fracture numérique d'aujourd'hui.

Instruction, alphabétisation et langue

Le Chaînon manquant concerne essentiellement un problème d'infrastructure car il y est question d'accès aux lignes téléphoniques. Dans la mesure où il n'est pas nécessaire de recevoir une formation particulière ou d'avoir un



Le principal aspect tient au fait que ces deux notions font état d'une corrélation directe entre l'accès aux télécommunications, la richesse économique et le développement social.

Par ailleurs, les technologies que recouvre la fracture numérique ont un potentiel beaucoup plus important que les technologies visées il y a 20 ans. L'Internet, plus que tout autre outil technologique, a la possibilité de permettre aux pays en développement de brûler les étapes et d'entrer de plain-pied dans l'ère de l'information. Si l'«information» est synonyme de puissance, il s'ensuit que l'Internet doit être l'instrument qui permet le mieux de donner des moyens à ceux qui ont traditionnellement été considérés comme laissés-pour-compte. L'Internet ouvre la voie au cyberenseignement et à la cybersanté, variables importantes dans l'équation du développement. La cybergouvernance favorise la transparence et promet de devenir un remède important contre la corruption. Il va de soi que si l'Internet n'est pas la panacée, les espoirs que le Secteur du développement fonde

dans ses possibilités sont très importants. A titre d'exemple, le site web du PNUD présente le rapport mondial sur le développement humain, 2001, en ces termes: «Les réseaux technologiques sont en train de bouleverser la carte du développement. Ils élargissent les horizons des individus et créent les conditions qui permettront de réaliser, en l'espace d'une décennie, des progrès pour lesquels il a fallu, par le passé, compter plusieurs générations».

Les TIC sont «payantes» d'une autre façon. Les dépenses au titre des TIC, qui comprennent les dépenses consacrées aux produits et services des télécommunications et de l'informatique, les équipements et les salaires, contribuent à la croissance économique et au développement. Au sein de l'Union européenne (UE), par exemple, les TIC représentent 5% du PIB total et ce secteur emploie plus de 4 millions de personnes. De plus, le commerce électronique échangé entre les entreprises devrait atteindre la somme de 1,27 billions USD en 2004 et représenter 12,7% du PIB de la région.

geantes et l'infrastructure n'est qu'un aspect du problème. En effet, même une connexion à l'Internet à grande vitesse ne peut garantir que le public sera en mesure d'utiliser l'Internet et il est important d'établir une distinction

entre l'accès et l'utilisation. Autrement dit, la complexité de l'Internet nous oblige à faire la distinction entre les obstacles ou facteurs d'ordre quantitatif et d'ordre qualitatif.

Parmi les obstacles d'ordre quantitatif, il y a lieu de citer les suivants: le PIB national par habitant, l'infrastructure (lignes téléphoniques, téléphones mobiles et PC) et le prix d'accès à l'Internet. Il s'agit là d'éléments faciles à identifier et à quantifier.

Quant aux obstacles d'ordre qualitatif, ils sont moins évidents car ils ne sont pas directement liés au marché de l'Internet mais exigent une connaissance plus approfondie de la culture et de la structure sociale d'un pays. Dans la mesure où le langage, le taux d'alphabétisation et le besoin des utilisateurs de disposer d'un contenu précis n'ont aucune relation avec le marché des télécommunications, il est également plus facile de ne pas tenir compte de ces facteurs.

On peut dire aussi que si les facteurs d'ordre quantitatif représentent l'offre, les facteurs d'ordre qualitatif nous renseignent davantage sur les utilisateurs, c'est-à-dire sur la demande. Or, nous savons que l'offre et la demande doivent aller de pair et progresser parallèlement. Si nous voulons augmenter le nombre d'utilisateurs de l'Internet, nous devons aussi savoir où se trouve le plus grand potentiel de développement. Les utilisateurs potentiels sont-ils là mais l'infrastructure fait-elle défaut ou le tarif d'accès est-il trop élevé? Autre solution: faut-il plutôt insister sur la nécessité et la volonté d'utiliser l'Internet? S'il ne fait guère de doute que l'analphabétisme constitue un obstacle à l'utilisation de l'Internet, il ne suffit pas souvent de savoir lire et écrire.

Figure 2

Pays	Pénétration de l'Internet	Taux d'alphabétisation des adultes (%)	Taux d'alphabétisation des femmes adultes (%)	Quotidiens, en pourcentage de la population (1996)
Singapour	29,9	92,1	88,0	32,4
Malaisie	15,9	87	82,8	16,3
Thaïlande	3,8	95,3	93,5	6,4
Philippines	2,6	95,1	94,9	8,2
Indonésie	0,9	86,3	81,3	2,3
Viet Nam	0,25	93,1	91,0	0,4
Cambodge	0,05	68,2	57,7	0,2
Lao RDP	0,1	47,3	31,7	0,4 (1970)

Source: UIT et UNESCO.

Dans l'Asie du Sud-Est, par exemple, la pénétration de l'Internet ne correspond pas au degré relativement élevé d'alphabétisation de la population. Il est intéressant de noter, toutefois, que la pénétration de l'Internet est analogue à celle des quotidiens; il s'ensuit donc que l'Internet est utilisé par des individus dont les niveaux d'instruction sont plutôt élevés (voir la figure 2).

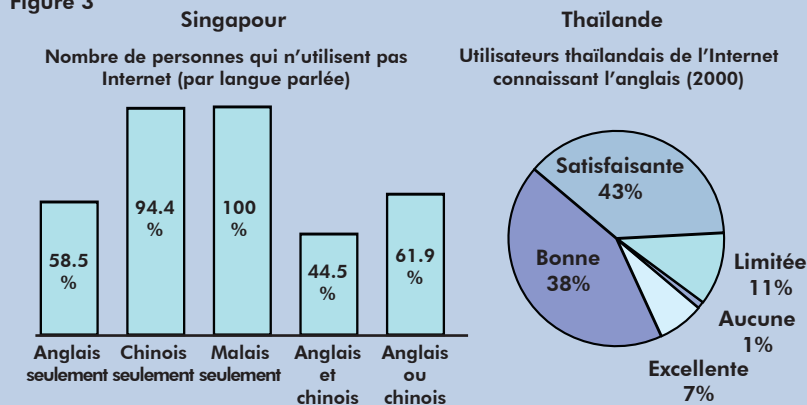
De même, les profils des utilisateurs de l'Internet semblent indiquer que l'utilisateur moyen parle plus d'une langue (ou a pour langue maternelle l'anglais) et qu'il possède un niveau d'instruction relativement élevé.

La langue est un facteur très important. Alors que le téléphone peut être utilisé par n'importe qui dans n'importe quelle langue, le «multilinguisme» de l'Internet reste limité.

Il est tout à fait remarquable de constater, si l'on procède à une ventilation de l'utilisation de l'Internet par langue, que ceux qui ne parlent pas l'anglais ont tendance à utiliser beaucoup moins cet outil. La figure 3 montre que près de la moitié des adultes de Singapour qui connaissent l'anglais travaillent en ligne alors que ceux qui ne le parlent pas comptent pour

environ un tiers. Il est en effet avantageux de connaître plusieurs langues. Près de 55% des habitants de Singapour qui comprennent l'anglais et le chinois travaillent en ligne, contre 38% qui connaissent soit le chinois, soit l'anglais, mais pas les deux langues. Plus intéressant encore, il ne se trouve pratiquement aucun utilisateur de l'Internet parmi ceux qui ne parlent que le chinois ou que le malais. Le profil de l'utilisateur thaïlandais de l'Internet (figure 3) fait apparaître des résultats analogues. S'il est vrai qu'une langue est et restera un obstacle dans de nombreuses parties du monde, il y a des chances pour que l'Internet soit dominé par quelques langues mais pas exclusivement l'anglais. Un pays comme la Chine, par exemple, compte plus de 22 millions d'utilisateurs de l'Internet et s'intéresse vivement à développer le contenu en chinois. Il ressort d'une enquête effectuée en février 2001 que les utilisateurs chinois de l'Internet sont le plus souvent des hommes, entre 18 et 24 ans, qui possèdent un diplôme universitaire. La même enquête a montré que près de 76% de ces utilisateurs ont accès à des sites web en chinois. De ce fait, la ligne de démarcation devrait se situer entre ceux qui possèdent une certaine instruction et parlent l'anglais ou l'une des autres langues représentées sur l'Internet et ceux qui ne rentrent pas dans ce cas de figure. Pour améliorer l'«interconnectivité mondiale» et généraliser les avantages de la révolution numérique, nous devons admettre que le problème de la fracture numérique, outre qu'il concerne l'infrastructure, fait aussi intervenir l'instruction, les connaissances linguistiques et les connaissances en général, de sorte que la fracture se situe aussi bien au niveau du savoir qu'au niveau de l'infrastructure.

Figure 3



Source: Gauche: UIT; adapté de CABSAT/NETWATCH. Droite: UIT; adapté de NECTEC, «Internet User Profile of Thailand 2000»

Informations à l'intention des délégués

Afin d'assurer le bon déroulement des travaux de la Conférence, l'attention de tous les intéressés est appelée sur les renseignements ci-après relatifs à l'organisation matérielle et administrative de la Conférence.

I. PARTICIPATION

Annnonce de participation

Pour que les dispositions nécessaires puissent être prises en temps utile, les Etats Membres et les Membres du Secteur du développement qui souhaitent être représentés à la Conférence mondiale de développement des télécommunications sont priés de compléter le formulaire d'inscription ci-joint dès que possible et de l'envoyer par télécopie au: +41 22 730 5484. Ce formulaire est également disponible à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/ITU%D/conferences/wtdc/2002/doc/registrform.doc>

Bureau d'inscription

La CMDT-02 se tiendra au Centre de conventions et d'expositions Lütfi Kırdar (ICEC - Istanbul Convention and Exhibition Center), Harbiye, 80230 Istanbul, Turquie (<http://www.icec.org>). L'inscription des participants se fera dans le hall d'entrée du Centre (entrée par la porte principale), selon l'horaire suivant:

Samedi 16 mars 2002:	de 8 heures à 18 heures
Dimanche 17 mars 2002:	de 8 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures
Lundi 18 mars 2002:	de 8 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures

A partir du mardi 19 mars 2002: de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

Au moment de se faire inscrire, les participants sont priés de bien vouloir présenter une pièce d'identité officielle (par exemple: passeport ou permis de conduire) munie d'une photographie ou une copie du reçu de leur formulaire d'inscription.

Badges

Au moment de leur inscription, les délégués recevront un badge qu'ils devront porter chaque fois qu'ils entreront au Centre ICEC.

II. PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE ET INSTALLATIONS/SERVICES DISPONIBLES

Ordre du jour de la Conférence: l'ordre du jour de la Conférence figure dans le Document CMDT-02/1 et à la page 9 de cette brochure. Il n'est pas encore possible de fournir des indications précises au sujet du déroulement des travaux, car le programme de la Conférence sera établi par la Commission de direction. Une fois établi, le programme des réunions sera affiché en permanence.

Service médical et accès pour les handicapés: un service médical est disponible à l'intérieur du Centre ICEC. Chaque étage du centre est équipé d'un ascenseur pour faciliter l'accès des handicapés.

Ordinateurs: des ordinateurs seront mis à la disposition des délégués au Centre de conventions et d'expositions d'Istanbul. Ces appareils permettront aussi à chacun d'accéder aux documents de la Conférence par l'intermédiaire des services TIES de l'UIT (services d'échange d'informations sur les télécommunications) à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/wtdc-02/>

VOYAGES AÉRIENS

Istanbul est directement accessible de toutes les parties du monde. La ville est desservie par plus de 50 compagnies aériennes et se trouve à deux ou trois heures de vol de chaque grand aéroport d'Europe. De fréquents vols directs sans escale relient Istanbul à la plupart des villes européennes ainsi qu'à New York, Chicago, Tel Aviv, Johannesburg, Tokyo, Bangkok, pour ne citer que quelques villes, toutes reliées à un vaste réseau de liaisons aériennes intérieures. Conjointement avec quelques lignes aériennes privées, la Turkish Airlines (THY) offre un certain nombre de vols nationaux à partir des aéroports internationaux d'Istanbul, Ankara, Izmir, Antalya, Adana, Dalaman et Trabzon à destination de toutes les principales villes de Turquie. Le site web de la Turkish Airlines est le suivant: <http://www.thy.com.tr/en/index.htm>.

Il est demandé aux délégués de prendre leurs propres dispositions pour organiser leur voyage. Au Centre de conventions et d'expositions, les participants pourront recourir aux services d'un agent de voyages pour reconfirmer et émettre leurs billets ou pour modifier leur itinéraire.



Le Centre de conventions et d'expositions Lutfi Kirdar (ICEC), où se tiendra la CMDT-02, est situé au cœur des quartiers des affaires, culturel et commercial de la ville, à proximité de nombreux hôtels.

Le Centre ICEC compte 21 salles de réunion. Le principal auditorium offre 2 000 places assises. Il est équipé d'un écran amovible, le troisième au monde par sa taille et possède un podium mobile, un très bon éclairage, un équipement audiovisuel de pointe ainsi que des installations d'interprétation simultanée pour 12 langues.

Un foyer d'une superficie de 3 000 m², réservé aux expositions de produits et de services complète les installations du Centre. On y trouve aussi un centre d'affaires totalement équipé, une banque et un parking souterrain.

Le service de restauration sur place, de qualité cinq étoiles, permet d'assurer n'importe quel type de réception, qu'il s'agisse d'un déjeuner d'affaires ou encore d'un cocktail ou d'un dîner (buffet) élégant. Le restaurant Bogazici Borsa, spécialisé dans la cuisine turque, a une capacité de 500 personnes. De plus, la terrasse d'été voisine peut accueillir 1 500 personnes.



ARRIVÉE ET TRANSFERT DEPUIS L'AÉROPORT

A leur arrivée à l'aéroport international d'Istanbul, les délégués seront accueillis par le personnel de l'Autorité des télécommunications de la Turquie au bureau d'accueil de l'aéroport. Ce service est disponible uniquement les 16 et 17 mars 2002.

HÔTELS ET TRANSPORTS LOCAUX

On trouvera une liste des hôtels à l'intérieur du rabat de la brochure. Un plan montrant leur emplacement approximatif figure à la page 17 de cette brochure. Les chambres d'hôtel ne peuvent pas être réservées par l'intermédiaire du Secrétariat de l'UIT, la réservation pouvant être faite directement auprès des hôtels à partir du site web de l'UIT à l'adresse suivante: <http://web.itu.ch/ITU-D/conferences/WTDC/2002/hotels/index.html>.

A Istanbul, les taxis sont très nombreux. Ils sont facilement reconnaissables à leur couleur jaune et au signe «Taksi» posé sur le toit. Tous les taxis sont équipés de compteurs qui, selon la loi, doivent tourner pendant la durée de la course. Les tarifs augmentent après minuit et un supplément doit être acquitté pour les trajets à destination et en provenance des aéroports. Par ailleurs, les passagers doivent payer un supplément pour les traversées en ferries ou pour emprunter les ponts. Autres moyens de transport: autobus publics, trains, trams, ferries, bateaux-bus et «dolmus» (taxis collectifs).



III SERVICE DE DE CONTROLE DES DOCUMENTS

Service de contrôle des documents

Avant la Conférence: les propositions pour les travaux de la Conférence devraient parvenir au Secrétariat de l'UIT bien avant l'ouverture de la Conférence. Le Secrétariat ne pourra peut-être pas assurer que les documents soumis en retard seront traduits à temps. La version électronique devrait être envoyée par e-mail à l'adresse suivante: WTDC-02proposals@itu.int.

Pendant la Conférence: les textes devant être traduits et distribués doivent être remis dès que possible au service de contrôle des documents. Ils doivent être signés par le chef de la délégation concernée (avec numéro de casier) et être assortis d'une indication de l'organe de la Conférence auquel ils sont destinés (Plénière, Commission ou Groupe de travail). Les textes devraient être dactylographiés et ne devraient pas, en principe, comporter d'extraits de documents déjà publiés. Toutefois, si tel est le cas, les sources devraient être clairement indiquées. Dans la mesure du possible, les textes devraient être présentés par voie électronique



Distribution des documents

Avant et après la Conférence: les documents seront envoyés aux administrations selon les commandes reçues. Pour des raisons d'économie, ces documents seront tirés en un nombre d'exemplaires aussi réduit que possible. Les participants sont donc priés de bien vouloir apporter à la Conférence les exemplaires des documents qui leur auront été expédiés.

Pendant la Conférence: ce service attribuera à chaque délégué un casier individuel portant le même numéro que celui qui figure sur le badge délivré au moment de l'inscription. Les documents distribués (un exemplaire par participant), ainsi que les télégrammes et autres messages destinés aux délégués, seront déposés dans ces casiers.

IV. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SUR ISTANBUL

Visas d'entrée en Turquie

Tout ressortissant étranger qui arrive en Turquie doit être en possession d'un passeport valide. Les participants sont priés de bien vouloir prendre contact avec l'Ambassade ou le Consulat de Turquie qui leur précisera s'ils ont besoin d'un visa d'entrée. Si nécessaire, veiller à obtenir le visa requis à l'Ambassade ou au Consulat de Turquie le plus proche avant votre départ.

Lorsque vous faites une demande de visa, vous êtes prié de présenter les documents ci-après à l'Ambassade ou au Consulat de Turquie, encore que d'autres documents puissent être exigés pour certains pays:

- 1) Photocopie de la lettre d'invitation qui a déjà été envoyée à votre Gouvernement.
- 2) Note verbale délivrée par votre Gouvernement ou par une institution dûment habilitée qui certifie que vous participez à la CMDT-02.



Banques, cartes de crédit et taux de change

Heures d'ouverture officielle des banques en Turquie: de 9 heures à 17 heures, du lundi au vendredi. Par ailleurs, les principales devises peuvent être échangées dans les grands hôtels. La plupart des hôtels, restaurants et magasins d'Istanbul acceptent les principales cartes de crédit.

L'unité monétaire de la Turquie, qui est divisible par dix, est la livre (TRL). Il est facile de changer des devises dans les banques, les bureaux de change, les bureaux de poste et les grands hôtels. Les voyageurs peuvent apporter avec eux une quantité illimitée de TRL et de devises. Le transfert par voie bancaire des TRL ou des devises est gratuit. Les marchandises coûtant plus de 15 000 USD peuvent être exportées à condition d'avoir été déclarées à l'entrée ou d'être assorties d'un certificat d'achat turc. Lorsque cette brochure a été mise sous presse, le taux de change était d'environ 1 400 000 TRL pour 1 USD et de 1 245 000 TRL pour un euro.

Climat

En mars, le temps à Istanbul est généralement pluvieux. Températures moyennes: entre 4 et 10° C, le jour et entre 1 et 4° C, la nuit. Les régions côtières ont un climat maritime tempéré alors que les régions de l'intérieur, entourées de montagnes, ont un climat continental.

Langue et fuseau horaire

Le turc est la langue officielle. La Turquie n'a qu'un seul fuseau horaire. Elle est en avance d'une heure sur l'heure de l'Europe centrale et de deux heures sur l'heure TMG.

Electrical Appliances

En Turquie, le courant est de 220 volts CA dans l'ensemble du pays.





HÔTELS À ISTANBUL

- 1 CEYLAN INTERCONTINENTAL ISTANBUL
- 2 CONRAD ISTANBUL
- 3 ÇIRAGAN PALACE HOTEL KEMPINSKI
- 4 HOTEL DEDEMAN ISTANBUL
- 5 DIVAN HOTEL
- 6 HYATT REGENCY
- 7 HOTEL PRINCESS
- 8 HOTEL PRINCESS
- 9 MERIT ANTIQUE
- 10 POLAT RENAISSANCE
- 11 SÜRMELİ HOTEL
- 12 SWISSOTEL
- 13 THE MARMARA

- 14 CYRSTAL
- 15 DILSON HOTEL
- 16 ERESİN TAXİM
- 17 OTEL EURO PLAZA
- 18 GOLDEN AGE 1
- 19 HILTON PARKSA
- 20 HOTEL LAMARTINE
- 21 LION HOTEL
- 22 MERCURE ACCOR HOTELS
- 23 RICHMOND HOTELS
- 24 RIVA OTEL
- 25 SAVOY HOTEL
- 26 THE MADISON HOTEL
- 27 THE PLAZA HOTEL

- 28 HOTEL PERA PALAS
- 29 MEGA RESIDENCE
- 30 VARDAR PALACE HOTEL
- 31 KERVANSARAY
- 32 HOTEL KONAK
- 33 HOTEL GRAND STAR
- 34 DORINT PARK PLAZA
- 35 MİM HOTEL
- 36 GRACE HOTEL
- 37 KEBAN HOTEL
- 38 FERONYA HOTEL
- 39 HOTEL PIERRE LOTI
- 40 HOTEL RESIDENCE
- 41 VILLA ZÜRICH HOTEL

Istanbul et la Turquie: histoire et culture

Istanbul, une ville aux dimensions planétaires

«C'est là que Dieu et l'homme, la nature et l'art, ont placé ou créé de concert le point de vue le plus merveilleux que le regard humain puisse contempler sur la Terre».

Tels sont les termes choisis par le grand poète français, Lamartine pour décrire cette ville, unique en son genre, située aux points de rencontre de l'Europe et de l'Asie, de part et d'autre des rives du Bosphore.

Istanbul s'étend à deux continents, une rive étant orientée vers l'Asie, alors que l'autre regarde vers l'Europe. Au cœur de la ville, le détroit du Bosphore où coulent les eaux de la mer Noire, de la mer de Marmara et de la Corne d'Or est l'un des ports naturels les plus beaux du monde. Ancienne capitale de trois empires successifs - l'Empire romain, l'Empire byzantin et l'Empire ottoman - aujourd'hui, Istanbul honore et préserve la mémoire de son passé tout en se tournant vers son avenir moderne.

L'histoire de la ville, connue sous le nom de «capitale des empires», remonte à l'Antiquité. La ville a été fondée en 658 AVANT J.-C. par les Mégariens et a été appelée Byzance en mémoire du commandant Byzas. Cette ville, qui s'est développée très rapidement pour devenir un grand centre commercial, a été pendant des centaines d'années la capitale de l'Empire romain, puis de l'Empire byzantin et enfin, de l'Empire ottoman. De nos jours, elle est devenue la ville la plus importante de Turquie sur les plans touristique, commercial et industriel.

Les plus beaux ouvrages historiques d'Istanbul se situent dans la péninsule historique à l'intérieur des murs de la ville entre la mer de Marmara et la Corne d'Or. Cette péninsule historique ressemble à un musée à l'air libre, rempli d'œuvres architecturales et artistiques qui portent la marque des trois empires.

La variété d'Istanbul fascine ses visiteurs. La liste des musées, des églises,

des palais, des grandes mosquées, des bazars et des sites de beauté naturelle semble inépuisable. Les collines de la ville sont rehaussées de plus de 500 mosquées. Parmi celles-ci, la mosquée *Sultan Ahmet*, encadrée de six minarets, et construite par le sultan Ahmet I^{er} au XVII^e siècle, symbolise Istanbul. Elle est aussi appelée «Mosquée bleue» en raison de ses panneaux de céramique bleue utilisés pour sa décoration intérieure.

La mosquée *Süleymaniye*, autre mosquée de la période ottomane, est l'ouvrage architectural le plus beau et le plus magnifique d'Istanbul. Il a été érigé par le fameux architecte turc, Mimar Sinan, obéissant aux ordres de Kanuni Sultan Süleyman (Soliman

XVI^e siècle. L'intérieur de la mosquée est tapissé des plus beaux exemples de superbes carreaux de faïence d'Iznik. La mosquée du Sultan *Mihrimah*, autre vestige du XVI^e siècle, est la plus lumineuse d'Istanbul. Elle compte au total 161 vitraux sur ses quatre façades.

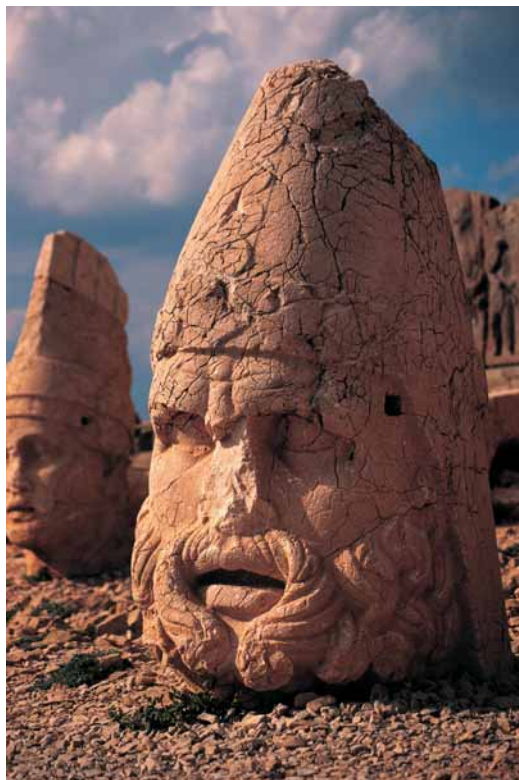
Le *Palais de Topkapi*, qui a servi de centre politique aux sultans ottomans pendant 400 ans, est situé sur une colline qui domine le Bosphore, la mer de Marmara et la Corne d'Or. Aujourd'hui, le palais est un musée qu'il faut absolument visiter, avec ses fameuses porcelaines chinoises connues dans le monde entier et ses trônes ornés d'or et de pierres précieuses. Il renferme aussi les costumes

des sultans, leurs bijoux, ainsi que des livres manuscrits et des pièces sacrées. Il existe un autre palais de toute beauté le *Dolmabahçe* dont la façade de 600 mètres borde le Bosphore. Construit par le sultan Abdülmecid au milieu du XIX^e siècle, ce palais, entouré de 56 colonnes est connu pour sa salle de réception, qu'éclaire un chandelier de 4,5 tonnes.

L'une des merveilles de l'architecture de l'ère byzantine à Istanbul est le musée *Ayasofya* (Sainte Sophie). *Ayasofya*, édifice érigé par l'Empereur Constantin sous la forme d'une basilique au IV^e siècle, a été détruit par un incendie, puis reconstruit par l'Empereur Justinien au VI^e siècle. Le dôme a une hauteur de 55 mètres et une largeur de 31 mètres. Il figure parmi les plus anciens dômes de cathédrale et vient en quatrième position après Saint-Pierre de Rome, Saint-Paul de Londres et le *Duomo* de Milan. Le musée *Kariye*, avec ses mosaïques

et ses fresques, abrite des trésors de l'art byzantin. Ses fresques ont été réalisées au XIV^e siècle et ont influencé et orienté la Renaissance européenne.

La *citerne-basilique Yereban Sarayi*, avec ses 336 colonnes construites par les Byzantins au VI^e siècle pour assurer l'alimentation en eau de la ville, mérite une visite. Le *square Sultan Ahmet*, l'un des plus importants de la



le Magnifique) au XVI^e siècle, qui a marqué l'apogée de la beauté architecturale. Cette mosquée, telle une couronne, est juchée au sommet des collines de la Corne d'Or.

La Mosquée de *Rüstem Pasa*, illustration de l'esthétique de l'art ottoman de la faïence, est une mosquée de petite taille mais néanmoins ravissante, construite par Mimar Sinan au



ville, est agrémenté de l'obélisque de Théodose, de la Colonne serpentine en bronze et de la colonne de Constantin, qui datent de l'époque byzantine.

La ville comporte en outre bien d'autres musées et monuments, dont les *musées archéologiques d'Istanbul*, le *musée Atatürk*, le *musée Sadberk Hanım*, le *musée des mosaïques*, la *Tour de Léandre* (Kiz Kulesi), la *Tour de Galata*, les *forteresses de Rumelian et Anatolienne* et les *remparts de la ville d'Istanbul*.

Le *Kapalı Çarşı* (grand bazar), qui date du XV^e siècle, compte aujourd'hui 4 000 échoppes et c'est l'un des endroits les plus souvent visités par les touristes. Des bijoux, des antiquités, des tapis, des souvenirs en argent et en cuivre, des vêtements en cuir et en daim, des sculptures en bois ainsi que des objets incrustés de nacre, sont vendus dans ce bazar. De plus, on peut trouver toutes sortes d'épices au *Misir Çarşısı* (bazar égyptien), construit par le sultan Hatice au XVII^e siècle. Istanbul est aussi un centre moderne pour les amateurs de shopping. Outre les centres commerciaux, comme la galerie Ataköy, l'Akmerkez, le Capitole, le Carusel et Carrefour, c'est

dans les avenues Istiklal, Rumeli et Bagdat que l'on trouve les magasins les plus chic de la ville.

La Turquie: carrefour des continents

La République de Turquie est un pays situé au point où les trois continents de l'Ancien monde (Asie, Afrique et Europe) sont les plus rapprochés les uns des autres et où l'Asie et l'Europe se rencontrent. Du fait de son emplacement, l'Anatolie a toujours joué un rôle important dans l'histoire et été le berceau de nombreuses et grandes civilisations.

La Turquie occupe une superficie de 814 578 km² (lacs compris). Sur ce total, 97% des terres se trouvent en Asie, dans la partie appelée Anatolie ou Asie mineure et 3% en Europe, dans la partie appelée Thrace. Le pays compte plus de 64 millions d'habitants.

La Turquie a été appelée «le berceau des civilisations». La première ville du monde, cité néolithique de Çatalhöyük, date de 6 500 ans avant J.-C. Depuis lors, la Turquie s'enorgueillit d'une riche culture qui, au fil

des siècles, a laissé une empreinte durable sur la civilisation moderne. Héritière de différentes cultures pendant de nombreux siècles, la Turquie est à la fois une mine inestimable de renseignements et une source culturelle précieuse. Différents peuples, comme les Hatti, les Hittites, les Phrygiens, les Urartéens, les Lyciens, les Lydiens, les Ioniens, les Perses, les Macédoniens, les Romains, les Byzantins, les Seldjoukides et les Ottomans, ont tous apporté leur contribution à l'histoire de la Turquie et les sites anciens et les ruines disséminés dans tout le pays portent le sceau, unique en son genre, de chaque civilisation.

Pour tout complément d'information sur la Turquie et Istanbul, il convient de consulter les sites ci-après du web:

<http://www.turizm.gov.tr/engindex.html>

<http://www.kultur.gov.tr/english/main-e.html>

<http://www.turizm.net/>

<http://www.turkishodyssey.com/>

<http://www.tuttiinsieme.it/tutti/tut/eur2/turkey/agencies.htm>

Notre hôte: l'Autorité des télécommunications de la République de Turquie

Le secteur des télécommunications de la Turquie se trouve actuellement dans une période de transition. L'Autorité des télécommunications, premier régulateur turc propre au secteur, a été créée aux termes de la Loi N° 4502 du 29 janvier 2000. Cette autorité indépendante est chargée de réglementer et de superviser le secteur des télécommunications, y compris les questions de radiocommunications, à l'exception de la réglementation sur le contenu de la radiodiffusion et l'octroi de licences.

L'Autorité, en service depuis le 15 août 2000, est indépendante tant en ce qui concerne la gestion que le financement. Le Conseil des communications, organe décisionnaire de l'Autorité, se compose de quatre membres placés sous la direction du Président du Conseil qui est aussi le Président de l'Autorité. Le Président du Conseil est le plus haut responsable, chargé de l'administration en général et de la représentation. Le Président de l'Autorité est assisté de quatre Vice-Présidents. Le siège se trouve à Ankara et l'Autorité comporte des départements fonctionnels principaux ainsi que des unités consultatives et auxiliaires et des directions régionales.

A la suite de la création de l'Autorité, de nombreuses études ont été lancées en vue d'assurer une réglementation et une libéralisation harmonieuses du secteur des télécommunications de la Turquie. S'agissant du régime d'octroi de licences, l'une des principales initiatives consiste à élaborer un projet de législation secondaire regroupant les principes et les procédures applicables à l'établissement de licences de télécommunication de type 2 et d'autorisations générales.

De plus, des travaux officiels ont été menés par l'Autorité pour le renouvellement de la réglementation actuelle sur les licences, la «Réglementation des services de télécommunications», élaborée par le Ministère des transports le 28 mars 2001, conformément à la Loi N° 4502 avant la promulgation de la seconde Loi N° 4673.

Dans le secteur des télécommunications, les services GSM sont libéralisés et sont offerts par le biais d'accords d'autorisations/concessions existant à ce jour entre les opérateurs de mobiles et l'Autorité. A l'heure actuelle, quatre opérateurs de GSM mobiles sont en service en Turquie.

L'Autorité est chargée de fixer les plafonnements des prix et des tarifs de référence sur une base non discriminatoire. Les études relatives à la politique de tarification applicable aux opérateurs dominants et aux opérateurs puissants sur le marché ont été achevées et la réglementation correspondante «Réglementation des tarifs» a été publiée dans la Gazette officielle le 28 août 2001.

L'Autorité est également chargée de réglementer les dispositions d'interconnexion et de résoudre les différends entre les opérateurs au sujet des accords d'interconnexion. Les études se poursuivent en vue d'élaborer les principes applicables aux accords d'interconnexion et les tarifs de référence.

Pour permettre aux différents opérateurs d'utiliser efficacement les ressources de numérotage pour tous les services de télécommunication publiquement disponibles, l'Autorité a entrepris des études réglementaires de gestion des ressources de numérotage en envisageant d'introduire la libéralisation totale dans le secteur.



ORGANISATEUR DE LA CONFÉRENCE

Union internationale des
télécommunications (UIT)
Place des Nations
CH-1211 Genève 20, Suisse
www.itu.int/conferences/wtdc/2002/

*Propositions et contributions pour les
travaux de la Conférence*
E-mail: WTDc-02proposals@itu.int

Coordonnateur de la Conférence
M. Kareem BOUSSAID
Chef, Stratégies et
Conférences du Secteur
Tél.: +41 22 730 5900
Fax: +41 22 730 5484
E-mail: boussaid@itu.int

Accréditation des journalistes
Mme Francine LAMBERT
Chef de l'Unité de la communication
institutionnelle
Tél.: +41 22 730 6039
Fax: +41 22 730 5939
E-mail: lambert@itu.int

Logistique
Mme Danièle BOCCARD
Tél.: +41 22 730 5928
Fax: +41 22 730 6422
E-mail: boccard@itu.int

Administration hôte
Autorité des télécommunications
de la République de Turquie
Yesilirmak Sok. Number 16
06430 Maltepe Ankara, Turquie
Tél.: +90 312 550 5068
+90 312 550 5037
+90 312 550 5291
Fax: +90 312 550 5066
E-mail: wtdc_02@tk.gov.tr
Mme Sükran AYTEKİN
(saytekin@tk.gov.tr)
Mme Aysel KANDEMİR
(akandemir@tk.gov.tr)
Mme Güleser AYKARA
(gaykara@tk.gov.tr)